

THILLOT SOUS LES COTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

Le 8 mars 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, se sont réunis à 20 heures, salle de la Mairie, 6 place de la Mairie à 55210 THILLOT SOUS LES COTES, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 1er mars 2022, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents

Monsieur Rémi MICHEL	Maire
Monsieur Frédéric THIRY	1 ^{ER} adjoint
Madame Colette REYTER	2 ^{ème} adjoint
Madame Valérie VICH	3 ^{ème} adjoint
Monsieur Bernard METTAVANT	
Monsieur Jean-Claude MILET	
Monsieur Marcel PAOLETTI	
Madame Elisabeth SCHMIT	
Monsieur Eric SECRET	
Monsieur Vincent VICH	

Excusé

Monsieur Nicolas JEANNIN (pouvoir Michel Rémi)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Elisabeth SCHMIT est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

1. Délibération vente de bois

M. Frédéric THIRY informe qu'il est nécessaire de sécuriser le chemin menant à St Maurice sous les Côtes, conformément aux directives de l'ONF. C'est ainsi que la parcelle située en dessous dudit chemin a été défrichée. M. Philippe MARCHAND s'est porté acquéreur pour récupérer ce bois sec (sapins) pour copeaux, au prix total de 14.60 € TTC (12.2 m3 après martelage).

Le Conseil Municipal valide la vente au prix de 14.60 € TTC, les 12.2 m3 à M. Philippe MARCHAND.

M. Rémi MICHEL informe que le devis de l'ONF pour :

- Le passage d'un broyeur sur la parcelle 8
- Le cloisonnement sylvicole sur les parcelles 2 et 5
- La maintenance du cloisonnement sur la parcelle 5

S'élève à 4 000,- € TTC.

Compte tenu du prix indiqué, le Conseil Municipal n'envisage pas de travaux de ce type au cours de l'année 2022.

2. Délibération pour le programme leds (dernière tranche)

M. Rémi MICHEL, informe qu'un devis a été établi pour le remplacement des candélabres place de la mairie, en raison de leur mauvais état.

Après étude du devis, sachant que la commune peut encore bénéficier d'une subvention représentant 65 % du prix total, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer les candélabres, dans la continuité de la dernière tranche de remplacement des ampoules à sodium des lampadaires par des leds.

Soit un coût total de 8 200,- € TTC (remplacement candélabres + leds, subvention de 65 % déduite).

3. Permanences élections municipales (1^{er} et 2^{ème} tour)

*** 1^{er} tour – 10 avril 2022**

08 h 00 – 10 h 15	:	Alain LIGIER – Bernard METTAVANT – Marcel PAOLETTI
10 h 15 – 12 h 30	:	René BIRKELBACH – Frédéric THIRY – Jean-Claude MILET
12 h 30 – 14 h 30	:	Nicolas JEANNIN – Vincent VICH – Christel VALLEE
14 h 30 – 16 h 45	:	Eric SECRET – Michel SCHMIT – Colette REYTER
16 h 45 – 19 h 00	:	Rémi MICHEL – Valérie VICH – Elisabeth SCHMIT

2^{ème} tour – 24 avril 2022

08 h 00 – 10 h 15	:	Eric SECRET – Bernard METTAVANT – Sandrine THIRY
10 h 15 – 12 h 30	:	Marcel PAOLETTI – Anaïs DEGAYES – Jean Claude MILET
12 h 30 – 14 h 30	:	Vincent VICH – Nicolas JEANNIN – Christel VALLEE
14 h 30 – 16 h 45	:	Frédéric THIRY – Colette REYTER – Raymond REYTER
16 h 45 – 19 h 00	:	Valérie VICH – Rémi MICHEL – Elisabeth SCHMIT

4. Affaires diverses

4.1 Entretien des Espaces Verts

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire le contrat pour l'entretien des Espaces Verts, avec LE CHANTIER DES COTES, au prix de 3 343,- € TTC.

4.2 Assainissement

Compte-tenu de l'humidité persistante au sein de l'Eglise, provoquant la détérioration de fresques centenaires il est indispensable de procéder aux travaux d'assainissement du côté extérieur droit de l'Eglise, avant toute restauration intérieure, soit un coût total de 2 300,- € TTC. Travaux qui seront réalisés par la Société MF CONSTRUCTION de Thillot.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces travaux d'assainissement à hauteur de 2 300,- € TTC.

- **Subventions aux Associations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
ENTENTE VIGNEULLES HANNONVILLE FRESNES (EVHF)	100
ADAPEI DE LA MEUSE – MONT VILLERS	50
CROIX ROUGE	20
ECO MUSEE HANNONVILLE	40
INSTANCE LOCALE DE COORDINATION EN GERONTOLIE (ILCG)	50
RESTOS DU CŒUR	40
LIGUE CONTRE LE CANCER	30

- **Vente d'étagère en réserve**

M. Rémi MICHEL informe que M. Alain JEANNIN souhaiterait acquérir l'étagère restant en réserve.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder cette étagère au prix de 200,- € TTC

- **Bornage (chemin du Charot)**

Le bornage judiciaire est prévu mi-avril 2022

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Rémi MICHEL